



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Dépôt : Yves Cruchten

Date : 2 juin 2022

Debat suite à l'intervention
du Président de la
République d'Ukraine

- Considérant que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine continue de faire des victimes innocentes et que les atrocités perpétrées par les troupes russes ont franchi un cap avec la découverte, de corps de civils, hommes et femmes, allongés dans les rues de Boutcha ainsi que de plusieurs charniers ;
- Considérant que l'armée russe poursuit les bombardements indiscriminés et les attaques aériennes contre des zones résidentielles et des infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les écoles et les crèches, ce qui a conduit à la destruction complète ou quasi complète de Marioupol, de Volnovakha et d'autres villes et villages ;
- Considérant les différentes décisions prises par le Conseil de l'Union européenne concernant des sanctions et des mesures restrictives à l'égard de la Russie ;
- Considérant que les sanctions adoptées à ce jour ont un effet non-négligeable, mais que les achats de combustibles fossiles de l'Union européenne (UE) en Russie continuent de fournir au régime des moyens qui contribuent au financement de la guerre ;
- Considérant l'adoption par le Parlement européen de la résolution concernant l'évolution de la guerre en Ukraine et les sanctions de l'UE contre la Russie le 7 avril 2022, résolution reprise en partie par la présente motion ;
- Rappelant l'adoption unanime de la motion du 24 février 2022 par la Chambre des Députés et la condamnation de l'attaque non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

La Chambre des Députés

- Condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ainsi que la complicité de la Biélorussie dans cette guerre, et exige que la Russie mette un terme immédiat à toutes ses activités militaires en Ukraine et retire sans condition l'intégralité de ses forces et équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien internationalement reconnu ;
- Partage la douleur de la population ukrainienne qui subit des pertes et des souffrances indicibles ;
- Souligne que cette agression militaire et cette invasion constituent une violation grave du droit international, en particulier de la convention de Genève et de ses protocoles additionnels et de la Charte des Nations Unies ;
- Exprime la colère et l'indignation que lui inspirent les atrocités dont il est fait état, y compris le viol et l'exécution de civils, les déplacements forcés, le pillage et le ciblage d'infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les installations médicales, les écoles, les abris et les ambulances, et les tirs visant les civils qui tentent de fuir les zones de conflit en empruntant les couloirs humanitaires définis d'un commun accord, et qui ont été commises par les forces armées russes dans un certain nombre de villes ukrainiennes occupées, dont Boutcha ;
- Rappelle avec insistance que les auteurs de crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international ainsi que les représentants gouvernementaux et les chefs militaires responsables devront répondre de leurs actes ;
- Rappelle qu'en cas de crimes de guerre et de génocide, la communauté internationale est tenue d'agir et devrait utiliser tous les instruments à sa disposition ;
- Soutient pleinement l'enquête lancée par le procureur de la Cour Pénale Internationale sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ainsi que les travaux de la commission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et ceux de la mission d'experts indépendants qui enquête dans le contexte du « mécanisme de Moscou » déclenchée par l'OSCE ;
- Salue les envois de matériel militaire luxembourgeois pour les forces armées ukrainiennes ;
- Salue l'aide humanitaire du Luxembourg en soutien à la population civile ;
- Salue les efforts du Gouvernement pour l'accueil de la population ayant fui l'Ukraine depuis l'invasion russe ;
- Soutient le Gouvernement dans ses efforts pour accueillir et intégrer dans notre société, un grand nombre de personnes ayant dû fuir la guerre en Ukraine.

Invite le Gouvernement

- A poursuivre et à soutenir les livraisons d'armes pour permettre à l'Ukraine de se défendre efficacement ;
- A demander la mise en place de couloirs humanitaires et de passages sûrs pour évacuer les civils qui fuient les bombardements ainsi qu'à soutenir les renforcements des réseaux d'aide humanitaire de l'Union européenne en Ukraine ;
- A soutenir, suite à la volonté exprimée par l'Ukraine dans sa demande d'adhésion à l'UE présentée le 28 février 2022, et lorsque l'avis de la Commission européenne aura été reçu, l'envoi d'un signal uni par les institutions de l'UE à l'Ukraine sur son aspiration européenne, sur la base de ses mérites, et, dans l'intervalle, de continuer à œuvrer à son intégration dans le marché unique de l'Union, conformément à l'accord d'association ;
- A soutenir également les aspirations européennes de la Moldavie et de la Géorgie ;
- A veiller à ce que la mise en œuvre des sanctions existantes soit intégrale et effective au Luxembourg ;
- A soutenir toute demande permettant d'accroître l'efficacité des sanctions existantes et de continuer de contribuer activement au sein du Conseil de l'Union européenne à l'élaboration de mesures effectives supplémentaires ;
- A demander à la Commission européenne de continuer à travailler pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE indépendant des importations russes ;
- A œuvrer au sein de l'Union européenne, en concertation avec nos partenaires, pour une prompte et complète indépendance vis-à-vis de toutes formes d'importations énergétiques russes ;
- A continuer à diversifier les ressources, les technologies et les voies d'approvisionnement énergétiques, mais également à investir encore davantage dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les solutions de stockage de gaz et de l'électricité et à effectuer des investissements durables à long terme conformément au pacte vert pour l'Europe ;
- A apporter son soutien à tous les processus internationaux et nationaux légitimes d'enquête sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre présumés commis en Ukraine, afin que tous les auteurs et complices répondent de leurs actes devant les Tribunaux ;
- A poursuivre ses efforts en matière d'accueil et d'intégration des personnes ayant fui la guerre en Ukraine, notamment via l'accès rapide et facile au marché de l'emploi ou encore via la scolarisation des enfants et des jeunes.

Baum
Gilles BAUM

Empain
S. Empain

3

Y. CRUCIFIX

S. CLERENT

Al. Wink